

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs

Révision du document : octobre 2019



PPMS

CRECHE MUNICIPALE DES MOULINS

Rue des moulins
31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE

Téléphone : 05 61 84 32 43
Courriel : creche@mairie-montastruc.fr



VISUEL À VENIR

TABLE DES MATIERES

OBJECTIFS DU PPMS p.3

MESURES DE SECURISATION PERMANENTE p.4

LES PERSONNES RESSOURCES p.5

Responsables, missions, signal d'alarme

LES LIEUX DE MISE EN SECURITE p.6-7

**En sortie, dans les locaux de la crèche,
équipement à prévoir**

**LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS,
EVACUATION ET CONFINEMENT** p.8-9-10

**Tempête,
Transport de matières dangereuses,
Accident nucléaire,
Attentat, intrusion malveillante
Evacuation et confinement**

VALIDATION, EXERCICE DE SIMULATION p.11-13

INFORMATION DES FAMILLES ET DU PERSONNEL
p.14-15

MESURES DE SECURISATION PERMANENTE

L'accès à la crèche est exclusivement réservé aux personnes autorisées. L'identité des personnes qui se présentent est systématiquement contrôlée (demande de pièces justificatives et autorisation parentale si ce ne sont pas les personnes habilitées qui viennent chercher l'enfant).

Les entreprises doivent prendre rendez-vous préalablement avec la directrice de l'établissement.

Les personnes autorisées à entrer dans la crèche ou à sortir doivent veiller à refermer la porte après leur passage et à ne pas laisser entrer d'inconnu ni de personne extérieure au service. Il est donc clairement demandé à refermer la porte derrière soi.



Il convient de signaler et de faire remonter l'information à la Directrice de l'établissement, au Maire et à la police/gendarmerie de :

- tout objet (sac abandonné, colis suspect) présentant un caractère insolite
- tout comportement suspect de personnes à proximité du bâtiment (ex : attitude laissant supposer un repérage, stationnement prolongé au même endroit, curiosité inhabituelle ...)
- toute personne ayant une tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) susceptibles de gêner la visibilité ou les circulations à l'intérieur ou à proximité des bâtiments

PERSONNES RESSOURCES-MISSIONS

ET SIGNAL D'ALARME

Responsable de la police municipale :

Nathalie MASSIA tél : 05 61 50 95 08 (ou 84 21 10) / 06 34 49 97 60

Responsable de la crèche : la première de la liste suivante est concernée, en fonction de sa présence sur les lieux.

- La Directrice Joëlle SOULOUMIAC
- L'éducatrice jeunes enfants Magalie NIBAS
- Auxiliaires de puériculture Marie-Claude BUFFEL
Laure GASC
Lydia RAYNAL
- titulaires CAP Petite enfance Aurélie SAINT ARROMAN
Jennifer LAMARQUE

MISSIONS de la responsable sur les lieux :

Elle alerte la police ou la gendarmerie : 112 ou 17

Elle décline son identité et décrit la situation

Elle décide de la conduite à tenir : évacuation ou confinement et de son maintien en fonction des indications des Forces de la sécurité.

Elle prend le téléphone, le sac de secours, les PAI et rejoint un des lieux de mise en sécurité.

SIGNAL D'ALERTE EXTERNE ou INTERNE:

- Sirène : fréquence en fonction de l'accident en cours en début et en fin d'alerte.
- Appel Météo France : zone orange, zone rouge
- Signalement gendarmerie : individu suspect ou évènement représentant un danger
- Alarme incendie du bâtiment
- Signalement par un témoin d'un colis abandonné ou d'une personne étrange

LIEUX DE MISE EN SECURITE

=> PENDANT UNE SORTIE DANS LA COMMUNE : bâtiments publics

- Mairie
- Poste
- Trésor Public
- Ecoles (maternelle, élémentaire)

Pour rappel, il est toujours possible d'informer les autorités locales du planning de sortie de l'EAJE.

=> DANS LES LOCAUX DE LA CRECHE selon la localisation des enfants :

- salle de changes des grands
- petit dortoir
- garage à jouets extérieurs (dans le jardin)

=> EQUIPEMENT A PREVOIR

Il convient de pouvoir garder dans les lieux de mise en sécurité les enfants pendant plusieurs heures et de disposer par conséquent du matériel nécessaire :

- bouteilles d'eau, gobelets ou biberons
- gâteaux secs/bonbons
- doudous si possible
- changes
- couvertures
- poste radio avec piles, écouteurs et liste des fréquences radio
- torche avec piles
- talkie-walkie avec piles

En cas de confinement pour risque sanitaire : ruban adhésif large pour calfeutrer les ouvertures, serpillères, chiffons pour calfeutrer les ouvertures.

- sac des premiers secours et si possible les PAI des enfants.
- liste des enfants présents et absents, papier et stylo

Recommandations

En complément de ces mesures, il est proposé aux gestionnaires d'EAJE de :

- travailler en équipe sur la gestion du stress, la répartition des rôles (éventuellement, la conduite à tenir pour aider et contenir un collègue qui perd ses moyens) ;
- faire le lien avec les situations d'urgence déjà connues et maîtrisées (incendie / urgence santé) ;
- réfléchir à l'articulation entre les mesures de mise en sûreté et les pratiques professionnelles quotidiennes.



LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

TEMPÊTE risque lié :

- à l'exposition aux vents
- aux arbres situés à proximité
- aux autres bâtiments du quartier

FICHE ACTION :

- rentrer les objets susceptibles de s'envoler dehors dans le jardin
- rentrer dans le bâtiment de la crèche
- fermer portes et fenêtres
- s'éloigner des fenêtres

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Risque lié à :

- la voie ferrée : Gare de Montastruc la Conseillère
- la route départementale : RD 888 (Toulouse/Albi)
- l'autoroute d'Albi : A68

FICHE ACTION :

- regrouper tout le monde dans les lieux de confinement prévus
- fermer portes et fenêtres et calfeutrer les ouvertures, aérations...
- couper la ventilation
- éviter toute flamme et étincelle
- évacuation possible effectuée par les autorités

ACCIDENT NUCLEAIRE risque lié à :

La centrale nucléaire de Golfech située à 90 km environ.

FICHE ACTION :

- regrouper tout le monde dans les locaux de mise en sécurité
- fermez les portes et les fenêtres et calfeutrer les entrées d'air
- couper ventilation et chauffage
- se tenir informé et respecter les consignes de sécurité des autorités
- attendre les consignes des autorités

ATTENTAT ou INTRUSION MALVEILLANTE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

FICHE ACTION :

- analyser la situation dès l'apparition de la menace, localiser si possible l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **CONFINEMENT** ou **EVACUATION**

EVACUATION :

- prendre la sortie la moins exposée
- demander le silence absolu
- rejoindre le point de rassemblement
- suivre les directives des forces d'intervention
- signaler la localisation des victimes
- signaler l'emplacement du point de rassemblement

CONFINEMENT :

- se déplacer dans les locaux les plus sûrs à proximité
- fermer les volets
- verrouiller les portes puis se barricader
- éloigner les enfants des portes et des fenêtres
- rester au sol si possible
- demander le silence
- éteindre les lumières
- rassurer les enfants
- mettre en silencieux les téléphones
- vérifier et noter quels sont les enfants présents et absents
- utiliser le talkie-walkie pour communiquer avec les autres lieux de confinement
- maintenir le contact avec les services de police et attendre les consignes pour évacuer
- écouter la radio avec les écouteurs au lieu de téléphoner pour se tenir informé

France Info : fréquence : 105.5

France Inter : fréquence : 88.1

France Bleu : fréquence : 90.5

VALIDATION

EXERCICE DE SIMULATION EN CRECHE

INFORMATION DES FAMILLES ET DU PERSONNEL

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité ainsi établi pour la crèche municipale de Montastruc la Conseillère est validé :

- **par le Maire de la commune**
- **par les services de Protection Maternelle Infantile de la Haute-Garonne**

Un exercice de simulation est organisé une fois par an sous la supervision de la police municipale.

Une affiche d'information à destination des parents est placée dans l'entrée de la crèche.

Une affiche d'information du personnel ainsi que le PPMS sont placés dans le vestiaire du personnel.

EXEMPLE D'EXERCICE DE SIMULATION

AVEC LES ENFANTS

Afin d'éviter le sentiment d'insécurité chez les jeunes enfants, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons des exercices menés. Évoquer la possibilité d'intrusion d'une personne dangereuse dans les locaux risque d'angoisser inutilement les enfants. Il est préférable de leur parler d'exercice pour apprendre à se cacher. Comment préparer les enfants aux exercices ?

L'objectif est d'aboutir lors de l'exercice, par des entraînements progressifs et réguliers, à la conduite rapide et silencieuse à tenir en cas d'intrusion/attentat. Il s'agit donc d'exercer les enfants par le jeu en les entraînant à se cacher en silence. On veillera aussi à trouver les moyens de calmer les nourrissons pour éviter qu'ils ne crient.

Quelques pistes pour apprendre à ne pas faire de bruit (en fonction de l'âge des enfants) :

- imaginer un geste pour demander le silence, en symbolisant par exemple le poisson ou une télécommande sur laquelle on appuierait sur pause/lecture ;
- chanter des comptines pour apprendre à ne pas faire de bruit (un doigt sur la bouche : chut...) ;
- jouer au roi du silence ;
- effectuer des exercices de relaxation pour apprendre à rester calme.

Quelques pistes pour apprendre à se cacher (en fonction de l'âge des enfants) - organiser une course d'orientation en début d'année pour s'appropriier les locaux ;

- organiser des jeux de motricité : courir, sauter, lancer... et se cacher, puis amener la séquence de motricité dans un lieu réduit et ajouter, en dernier, la consigne de silence ;
- dans l'espace extérieur de la crèche : apprendre à regagner rapidement les locaux ;

- jouer avec des cartons pour se cacher ; apprendre à ne pas avoir peur du noir ; - jouer au chat et à la souris / minuit dans la bergerie (le chat/le loup se promènent dans l'école, les souris/moutons doivent se cacher pour ne pas être attrapés) ;

- jeu des statues : rester immobile, et changer de position au signal donné par l'adulte.

Porter une attention particulière aux enfants présentant un handicap. Certains ont de grandes difficultés à être silencieux. Repérer ce qui les apaise : un doudou, une tétine, un jeu (ex : toupie),...

L'objectif est de réussir à se cacher à l'endroit où l'on se trouve ou dans l'endroit le plus sûr à proximité (salle de mise à l'abri, par exemple), en silence, pendant quelques minutes (une durée de 3 à 5 minutes environ est un maximum pour des petits).

Les enfants doivent avoir tous suivi les entraînements, les exercices étant l'aboutissement d'entraînements réguliers et progressifs. Rester sur l'idée du jeu. Eviter de mimer la réalité en choisissant, par exemple, des bruits d'explosions pour déclencher l'exercice.

Exemple de préparation : « Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain, la directrice va essayer de nous chercher, elle ne doit pas nous trouver. Ou pourrions-nous nous cacher ? ».

Les enfants réfléchissent : le coin poupées, la réserve de matériel, etc. Féliciter les enfants qui réussissent à se cacher en silence.

Si l'exercice se déroule pendant la sieste et que le local dédié au sommeil permet de se barricader, il n'est pas nécessaire de réveiller les enfants. Cela aboutirait très certainement à l'effet inverse du silence recherché. Il est conseillé de s'enfermer dans le dortoir et de s'occuper progressivement de ceux qui se réveillent.

INFORMATION DES FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

=> Mettez-vous en sécurité

=> Rejoignez sans délai un bâtiment

=> Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités

France Info :	fréquence :	105.5
France Inter :	fréquence :	88.1
France Bleu :	fréquence :	90.5

=> N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer ni vous à toutes sortes de risques

=> Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

=> Respectez quotidiennement les mesures de sécurisation permanente affichées dans l'entrée de la crèche



INFORMATION DU PERSONNEL

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

=> Suivre les consignes données par la responsable :

évacuation ou confinement

=> Mettre les enfants en sécurité dans le lieu de sécurisation le plus proche prévu dans le PPMS

=> Etablir la liste des présents et des absents

=> Agir en fonction de l'accident en cours selon les consignes du PPMS

Recommandations au personnel de la crèche

1/ Lire attentivement et régulièrement le PPMS et ses fiches action

2/ Respectez quotidiennement les mesures de sécurisation permanente